



DE LA REPRESENTATION DU FEMININ À LA FEMINISATION DE LA POLITIQUE. LECTURE HABERMASSIENNE.

Milor OVOUNA SILIME

Université Omar Bongo

ovounasilime@gmail.com

Résumé : L'inconscient collectif œuvrant dans le réel politique a toujours, par des égards de condescendance, tenu l'image de la femme après la déchéance originelle du jardin d'Eden comme un pis-aller dans la constitution même de la chose politique. La politique est affaire d'hommes, pouvait-on laisser entendre. L'inconscient collectif établit directement ou indirectement au sein de la société un rapport de domination dans la manière que nous avons de nous représenter la femme. S'en est suivie une institutionnalisation phallocrate de la politique qui se manifeste par la réification, la violence, la répression, en un mot l'institution de la virilité comme norme en politique. Après les révolutions américaine et française de 1776 et 1789, on assiste dans la revendication des droits fondamentaux au dépérissement de la virilité normative au bénéfice de la féminisation de la politique, c'est-à-dire le passage d'une politique de domination à une politique de protection. C'est donc cette inversion des valeurs dans la politique à visage féminin que cet article se propose d'analyser au prisme de la philosophie politico-juridique de Habermas aux fins de révéler les éventuels dangers qui guettent la société du fait de la masculinisation outrancière de la politique.

Mots clés : féminisation, politique, masculinisation, société, Etat de droit, Démocratie.

FROM THE REPRESENTATION OF THE FEMININE TO THE FEMINIZATION OF POLITICS. HABERMASIAN READING.

Abstract

The collective unconscious working in political reality has always, out of condescension, held the image of woman after the original decline of the Garden of Eden as a stopgap in the very constitution of political thing. Politics is a men's business, it could be suggested. The collective unconscious directly or indirectly establishes within society a relationship of domination in the way we represent women. What followed was a phallocratic institutionalization of politics which manifests itself through reification, violence, repression, in a word the institution of virility as a norm in politics. After the American and French revolutions of 1776 and 1789, we witness in the demand for fundamental rights the withering away of normative virility in favor of the feminization of politics, that is to say the transition from a policy of domination to a protection policy. It is therefore this inversion of values in politics with a feminine face that this article aims to analyze through the prism of the political-legal philosophy of Habermas, in order to reveal the possible dangers that await society due to excessive masculinization of politics.

Keywords : feminization, politics, masculinization, rule of law, democracy.

Introduction.

L'institution de la société politique, à partir d'une pensée phallogratique issue des arrières-mondes religieux et sotériologiques, a enfermé l'image du féminin dans une métastase originelle à la lumière de laquelle le féminin est perçu comme une onde de choc sommant la désagrégation et la dégénérescence de tout ce qui est force en l'homme. En effet, depuis la chute de l'homme du jardin d'Eden, la femme est représentée dans la conscience collective comme étant la porte d'entrée du mal dans le monde. L'imaginaire collectif peint l'image de la femme avec un brin de condescendance comme *sexe-faible*, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de fragile ou de vulnérable dans la société des hommes. Cette représentation du féminin a donné lieu à une coloration virile des institutions politiques au point où le féminin s'en est trouvé écarté dans l'organisation de la société, pour laisser place à une structuration de celle-ci (société) et de la politique taillée à l'image de l'homme. Au regard de son exclusion dans la sphère politique, peut-on considérer le féminin comme un critère de dépérissement de la politique ? Toutefois, la féminité ne se donne-t-elle pas à voir comme la marque d'humanisation des pratiques politiques ? Aussi, la féminisation de la politique, à travers les mouvements sociaux de contestation et de revendication des droits et des libertés, a-t-elle participé à faire avancer la société ou a-t-elle, au contraire, conduit à sa décadence voire son effémination ? Ce travail se propose d'analyser le passage de la société politique, foncièrement dominée par un patriarcat qui a donné lieu à la masculinisation des normes politiques, à une société politique représentative de la féminité à travers les institutions politiques qui la fondent. L'occasion nous est donnée d'analyser, partant de l'intitulé, la manière dont la politique a intégré le féminin dans ses normes afin d'aboutir à la féminisation de la politique, c'est-à-dire une société politique fondée en droit, mais un droit non coercitif, non répressif, un droit protecteur, un droit à visage féminin. Le recours à Habermas nous permettra de montrer par exemple que l'Etat de droit démocratique est la matrice de la féminisation de la politique d'autant plus qu'il met fin à la politique de la violence physique.

1. De la société des hommes à la masculinisation des normes politiques

On peut remarquer que la marche en avant des sociétés politiques s'est faite dans un sens unique, celui de la masculinisation des normes politiques. En effet, la politique dans ses premiers âges a toujours été tenue comme une exclusivité masculine. Elle est le lieu de la virilité réservée à un type d'hommes. La politique se donnait à voir comme la caractérisation d'un modèle de société orienté vers la domination, l'agressivité et la violence physique légitime ou non. Les institutions étatiques voire politiques portaient en eux dans leur constitution une dose virale de misogynie, à l'instar de l'instance dirigeante du pouvoir, autrement dit l'exécutif était tenu pour une exclusivité masculine. La tendresse, la douceur dans l'art de gouverner, lesquelles sont une qualité féminine, étaient lues comme des symptômes de décadence de la force guerrière du pouvoir. La politique se veut brutale, malicieuse, dominatrice et intrigante, ce qui, dans la conscience collective,

sous-entend une mise hors cloches du féminin, d'autant plus que la société politique était représentée à la dimension de la méchanceté et de l'égoïsme de l'homme. Par conséquent, pour instituer une organisation politique au sein de laquelle règnent la paix et l'harmonie, il fallait user d'une force coercitive sous le poids duquel s'écroule la violence naturelle de l'homme. La brutalité qui transparait à travers l'usage de la force par l'autorité étatique révélait la nature et le visage de la politique. Il faut dire que le pouvoir, du fait qu'il soit foncièrement dominateur par essence, violent et brutal par nature, a vassalisé la politique au point d'en faire un instrument de domination.

L'institutionnalisation phallocratique de la politique répond à un besoin de légitimation de la domination masculine, c'est-à-dire tenir la chose politique comme une arène où s'affrontent les egos démesurés des hommes. Cette masculinité de la politique à travers les institutions qui l'incarnent apparaît, dans l'horizon perméable de la conscience humaine, comme un impératif catégorique à l'ordonnement de la société. Il va sans dire que les sociétés politiques modernes qui se donnent à voir sous les oripeaux de l'aristocratie, de la monarchie ou même sous le visage reluisant de la démocratie sont des sociétés purement phallocratiques, c'est-à-dire taillées à l'image de l'homme (les Etats-Unis, la France, la Russie, Israël, etc.). En effet, ces sociétés sont la parfaite représentation du masculin dans leur essence dans la mesure où elles portent en elles les gènes du crime, de la violence, de la réification, de la domination, de la barbarie, de la tuerie, lesquels sont les traits de caractère du masculin.

On peut observer, par exemple que, dans les sociétés closes, les sociétés antidémocratiques à l'intérieur desquelles les principes et les pratiques démocratiques ont encore du mal à s'implémenter, en l'occurrence les sociétés africaines, les sociétés asiatiques, la pratique politique s'accompagne incessamment de la violence et d'une volonté manifeste de nuire. La violence est en quelque sorte le moyen spécifique d'expression du pouvoir (Webber, 1919, p. 86.), « *tout Etat est fondé sur la violence* ». La représentation de la politique en Afrique, spécifiquement au Gabon, donne à penser que la pratique politique est intimement liée à l'exercice de la violence physique. Les élections politiques sont le terreau d'expression de cette violence barbare. Même le droit, dont la charge est d'établir un équilibre des rapports de justice entre les hommes dans la manifestation de leurs libertés, obéit à la même logique, celle de la discrimination, de la criminalisation des libertés. Le droit incarne le visage de la masculinité en devenant l'outil dont se sert le pouvoir politique pour matraquer et dominer le peuple. Le droit, dans l'horizon de la politique africaine, se révèle comme la béquille institutionnelle permettant au pouvoir de légitimer ses crimes et de sanctifier ses massacres. Il est dans la verticalité du droit quelque chose qui relève de la masculinité, au sens où les ordres juridiques ne sont nullement sujets à la discussion et à la réfutation. Le droit est d'autant plus masculin lorsque son exercice et sa praticité s'accompagne toujours du judiciaire, c'est-à-dire de l'instance répressive chargée de punir, par l'usage de force physique, toute volonté de réfutation ou de désobéissance à ses ordres.

Cette vision uniforme et unidimensionnelle des pratiques politiques se laisse entrevoir à travers le rétroviseur de la philosophie, notamment la manière dont la violence a été mise au service des usages du pouvoir. On peut par exemple voir que chez Machiavel la violence, la ruse, la domination, voire la terreur ou la cruauté sont les moyens nécessaires dont se sert le pouvoir pour fonctionner et se maintenir. Machiavel fait de la conservation du pouvoir la seule vraie finalité qui exige que l'on use de tous les moyens pour y parvenir. Cette représentation de la politique et du pouvoir révèle la violence physique qui la caractérise et la prééminence de la virilité comme norme à l'institutionnalisation de la société politique. Il apparaît que la société dans son ensemble est le produit masculin de l'expression de la violence dans son hétérogénéité. Il va sans dire que, selon Habermas, cet horizon de représentation de la politique obéit au schéma élaboré par l'espace public bourgeois qui concentre les agrégats du pouvoir à une catégorie de classe sociale. Autrement dit, la sphère publique bourgeoise polarise l'exercice du pouvoir politique en le fondant dans une philosophie de la domination dont l'exclusion des classes inférieures constitue le mot d'ordre (Habermas, 1992, p. 6.), « *l'exclusion du peuple s'opère d'une autre façon dans les formes traditionnelles de la sphère publique représentative* ».

La politique transparait à la lisière de cet horizon phallocratique de la société comme la marque de fabrique de l'exclusion, de l'ostracisme et de tous les archétypes excluant la féminité. Le féminin ou la féminité est, selon le *phallocratisme* politique, l'expression de la faiblesse institutionnelle. En effet, la féminité serait la marque de la décadence étatique, de la mollesse politique ; ce qui explique son exclusion, sa diabolisation comme la partie honteuse de l'horizon politique que la normativité masculine se refuse d'assumer. L'incarnation du pouvoir politique de la sphère publique bourgeoise constitue un pan de la masculinité de la société dans la mesure où elle se nourrit de l'argument de la domination et de l'exploitation des classes inférieures, mais aussi du sexe jugé inférieur.

Ainsi, chaque société politique est à l'image de la manière dont on considère et dont on se représente la femme. Dans les sociétés closes, l'institutionnalisation de la politique à travers les mécanismes d'exercice du pouvoir se fait en raison de la figure virile de la représentation masculine. Les institutions politiques deviennent par ce fait des marqueurs de la virilité normative au sens où elles sont dans ces sociétés taillées à la stature de l'homme, c'est-à-dire dépourvues de sensibilité, de bienveillance et de compassion. Cette représentation masculine de la société politique est marquée du sceau de l'impartialité, de l'intolérance, de l'austérité de la raison et sa platitude dans la gestion de la chose publique. En tout cas, nous sommes devant un modèle de représentation de la société qui pense le rapport à la politique et au droit sous le fond baptismal de l'excommunication de tout attrait féminin. (Habermas, 1992, p. 8.), « *ainsi se révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de*

façon contingente mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel ».

Cette représentation de la politique se lit à travers la philosophie politique de Machiavel, Hobbes et Webber où la violence physique est perçue comme un moment nécessaire à l'exercice du pouvoir politique. Il faut le dire, comme le montre Habermas, que dans la sphère publique bourgeoise, le pouvoir politique s'exerçait à partir du visage de la masculinité en ce sens que la participation active et égale à la formation de l'opinion et à la volonté politique était refusée à la féminité, et que *l'établissement d'une société des classes rendait contradictoire le déploiement de la démocratie sous sa forme bourgeoise* (Habermas, 1992, p.8). Autrement dit, la représentation du pouvoir politique dans la société bourgeoise était marquée dans son ensemble par le patriarcat. Ainsi, c'est dans cet horizon de représentation que s'inscrit la philosophie de domination et de la violence physique prônée par Machiavel, Hobbes et Weber.

En effet, ces trois philosophes ont ceci de particulier qu'ils postulent la violence institutionnelle, laquelle s'incarne à travers la structure administrative de répression et de coercition (police, armée, droit), comme la solution permettant de mettre fin à la violence physique issue de la méchanceté des hommes. L'exercice de la violence physique déployée par l'Etat s'accompagne alors de la répression et de tous les mécanismes tendant à tancer les débordements et à imposer une ligne de conduite à l'agir humain. Machiavel établit la violence comme un fait politique, une sorte d'arme secrète dont doit se servir le souverain pour susciter la terreur et faire régner l'ordre. Chez Hobbes, la violence est le langage que parle le droit, elle est même la figure emblématique que doit revêtir le souverain pour mettre fin à *la guerre de tous contre tous* (Hobbes, Léviathan, 1651, chap. 13 p 62.). Webber fait de la violence une propriété légitime et absolue de l'exercice du pouvoir étatique, elle est la substance de l'ordre étatique car l'Etat en a le monopole absolu de son exercice. (Webber, 1919, p. 86), « *la violence est le moyen spécifique de l'Etat. De nos jours la relation entre Etat et violence est tout particulièrement intime. Il faut concevoir l'Etat contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime* ». Bien que chez Hobbes et Weber le droit soit une figure de l'administration étatique devant structurer le fonctionnement du pouvoir, il n'en demeure pas moins que ce droit reste encore infecté par la violence du pouvoir qui l'incarne. En d'autres termes, ce droit bien qu'il assure la pacification des rapports intersubjectifs reste malgré tout fortement imprégné de violence d'autant plus qu'il est à la solde et à la charge d'un projet de domination dont la finalité est la paix.

Ceci étant, la manifestation de la violence au sein des institutions de représentation du pouvoir politique traduit le degré de masculinité de la société. De fait, la société est d'autant plus masculinisée lorsque la violence se fait crescendo, c'est-à-dire lorsqu'elle est de plus en plus répressive. Cela dit, la représentation du féminin dans la conscience collective comme sexe-faible a enfermé la société dans les chausse-trappes de la barbarie,

de la violence et de la répression, lesquelles sont à proprement parler des figures de manifestation de la masculinité. L'ex-communion de la féminité comme figure d'incarnation du pouvoir politique a conduit l'humanité dans le gouffre de la seconde Guerre mondiale. Outre cette lecture masculine de la société politique apparaît un nouvel horizon de représentation de la politique à partir de la figure féminine dont l'expression la plus marquante de sa manifestation demeure la douceur, la bienveillance, la tendresse, la compassion, l'émotion, en tout cas ce qui appelle à la sensibilité. Cette dernière se cristallise dans le visage de la société démocratique et de l'Etat de droit. Ces marqueurs de sens transparaissent dans la figure politique de la démocratie.

En effet, la démocratie, dans son déploiement, apparaît comme le trait marquant de la féminisation de la politique, dans la mesure où son avènement mit fin à la politique de la violence physique et permit l'humanisation de la politique, c'est-à-dire qu'elle a féminisé les institutions politiques de manière à rendre possible la considération de la sacralité de la personne humaine. C'est justement cet état de fait, à savoir le passage de la politique de répression à la politique de protection comme des figures de la féminité que cette réflexion cherche à saisir en ayant pour référentiel de représentation la philosophie politique de Jürgen Habermas. Pourquoi Habermas ? Parce que sa philosophie politique prête le flanc à une nouvelle réflexion de la modernité politico-juridique dans la manière qu'elle a de constituer un terreau viable sur lequel se jouent les mouvements féministes de revendication des droits, des mouvements de décolonisation et de reconnaissance de soi. En un mot, la philosophie de Habermas offre une caisse de résonance à la manifestation d'une pensée féministe de la politique et de la féminisation des institutions politiques.

2. Du système de droit et de liberté au prisme de la féminisation de la politique.

Par féminisation de la politique, nous n'entendons pas la substantivation de la politique à partir de la catégorie d'un genre spécifique d'être, bien que le vocable en lui-même donne déjà une orientation de pensée féminine. La féminisation de la politique représente encore moins l'intronisation de la gent féminine dans les sphères décisionnelles du pouvoir politique. Elle n'est non plus la matérialisation factuelle d'un mouvement féministe en force politique ou même son effort croissant à faire bouger les lignes dans la représentation du féminin en politique. La féminisation de la politique est un processus historique par lequel les institutions politiques dans leur ensemble revêtent la figure féminine dans la manière qu'elles ont d'exercer le pouvoir. Autrement dit, elle est le lieu où la politique se débarrasse des attributs de la violence physique, c'est-à-dire que la féminisation de la politique est le moment solennel en vertu duquel les institutions politiques sortent des eaux de la répression pour regagner la rive de la protection de l'humain. En effet, les révolutions américaine et française de 1776 et 1789 marquent le ton de basculement d'une politique répressive à prédominance masculine à la féminisation de la politique par l'institutionnalisation de la démocratie.

Pour Habermas, le processus d'instauration de la démocratie comme régime sommant la mort de la répression violente et promouvant l'Etat de droit par le règne de la loi constitue à bien des égards le premier moment historique de la féminisation de la politique. En effet, le processus démocratique d'auto législation, par ceci qu'il établit les conditions idoines d'expression des droits subjectifs par le mécanisme de l'intercompréhension communicationnelle, c'est-à-dire la considération réciproque des sociétaires politiques comme sujets de droit, féminise l'exercice du pouvoir au sens où le pouvoir n'est plus lu au prisme de la domination, de la violence, mais par sa tendance à veiller à la protection de l'humain. Ainsi, l'humanisation de la politique que le pouvoir semble arborer constitue à plus d'un titre la trace de la féminité, dans la mesure où comme le montre Habermas l'état de droit démocratique actualise la liberté comme le baromètre de la société de droit. « *L'émancipation civique, finalement acquise au XX^e siècle, a ouvert aux femmes, jusque-là défavorisées, la possibilité d'obtenir de haute lutte une amélioration de statut social* », (Habermas, 1992, p. 8).

La politique se féminise lorsque les mécanismes d'expression du pouvoir accueillent et adoptent sans ambages la version modérée du pouvoir politique par l'intrication du droit et de la démocratie. Habermas interprète la figure de la féminité en politique comme le moment à partir duquel le pouvoir d'Etat est traversé jusque dans sa moelle substantielle par le droit et qui, par le mécanisme de la discussion intersubjective, est obligé de justifier son exercice, (Habermas, 2008, p. 175.). En d'autres termes, c'est une procédure institutionnelle au moyen de laquelle la violence physique du pouvoir étatique qui se manifeste souvent par des techniques répressives se trouve institutionnalisée ou administrée, c'est-à-dire que la violence physique s'incorpore dans le droit pour être, non plus un instrument de domination ou de réification, mais un instrument de protection et de sécurisation des libertés individuelles et collective.

Pour Habermas par exemple, l'instauration de l'Etat de droit à travers la procédure démocratique de formation de la volonté constitue un moment crucial à la féminisation des institutions politiques, parce qu'elle institue une éthique discursive du pouvoir, c'est-à-dire qu'elle dépossède le pouvoir de tout attrait répressif. Les figures de la féminité qui se révèlent à travers les attributs tels que la discussion, l'écoute, la douceur, la tendresse, la bienveillance, la protection, la tempérance et la tolérance délimitent la frontière du pouvoir autoritaire par ceci qu'elles s'incarnent dans les institutions politiques. En effet, la manière qu'a le parlement de passer au crible de la discussion tout projet de loi en adoption, d'écouter et de recueillir les avis des uns et des autres sur des sujets en lien avec leur monde vécu, lesquels sujets leur imposent l'entente communicationnelle et la solidarité, dénote de la féminisation de la politique.

Aussi, toute procédure adoptée par le pouvoir qui l'amène à réformer ses pratiques de manière à se constituer en défenseur des droits et des libertés individuelles est la marque de la féminisation de la politique. Car les institutions politiques se mettent non plus au service du pouvoir qui les instrumentalise, mais elles se mettent au service de

l'individu. Les institutions politiques dans leur fondement incarnent la figure de la féminité au sens où, comme le montre Habermas, elles sont traversées de part en part par le droit qui les oblige à œuvrer au bien-être des individus, c'est-à-dire qu'elles n'apparaissent plus comme des moteurs de la contrainte, mais elles sont devenues les promoteurs de la liberté. Dès cet instant, les institutions politiques se transforment en système des libertés à travers lesquelles le droit s'actualise. Nous sortons de ce fait du système archaïque des institutions politiques dont le trait marquant était la coercition et l'exercice de la violence physique, pour finalement basculer dans un système de droit dominé par un corpus juridique légalement établi par les sociétaires politiques eux-mêmes.

L'institutionnalisation de la démocratie et de l'Etat de droit répond au besoin permanent de soustraire et de dépouiller les institutions politiques devant rendre possible l'exercice du pouvoir de tout caractère répressif et contraignant à travers lequel se déploie la violence physique. Quoique certains arguments relatifs à la raison d'Etat fassent écho et autorité dans la manifestation de la violence physique par le pouvoir, il n'en demeure pas moins que cette raison d'Etat ne soit pas suffisante de manière à se constituer en mobile d'action dans l'exercice du pouvoir. Car la raison d'Etat n'est valable que lorsque celle-ci est légalement justifiée et légitimement établie et reconnue. Or, dans la majeure partie des cas, cette raison agit souvent en prétextant agir pour l'Etat, alors qu'elle accomplit la volonté de celui qui exerce le pouvoir. Ainsi, pour Habermas, un pouvoir qui ne parvient pas à justifier son exercice au moyen d'une procédure argumentative est en nul doute un pouvoir répressif.

Bien que la coercition constitue le moyen par lequel le droit s'applique ou s'impose, cependant le droit n'a recours à celle-ci qu'en dernière instance. Autrement dit, l'obligation normative qu'institue la règle de droit ne se trouve fondée que lorsqu'elle crée les conditions nécessaires et légitimes de son institution par le mécanisme de la discussion intersubjective. Car l'obéissance qu'elle revendique dans son application lui est accordée en tant que les sociétaires juridiques se perçoivent mutuellement comme des auteurs et les destinataires du droit, et qu'à la lumière des discussions d'entente coopérative, ils édictent les règles légitimes suscitant une obéissance volontaire et sans contrainte. L'on comprend que la coercition, loin d'apparaître comme une sanction disciplinaire ou contraignante, revêt le statut d'une force protectrice, une sorte de garde-fou contre les abus et les violations pouvant mettre en mal la cohésion sociale :

La règle engage la volonté libre d'un acteur qui souhaite s'entendre avec les autres acteurs sur les conditions d'un succès d'action personnel, conditions qu'il convient alors de respecter d'un commun accord ; la règle l'engage donc au nom d'une exigence de validité normative et de la possibilité de procéder après coup à un examen critique (Habermas, 1997, p. 45.).

Il va sans dire que l'ancienne figure de représentation du pouvoir à l'aune de laquelle transparissait la masculinité normative dans les institutions politiques était le prototype d'une société de domination, d'autant plus que la lecture anthropologique de l'homme le décrivait comme un être foncièrement mauvais et méchant, alors l'utilisation de la force était justifiée. La violence était l'instrument de domestication et d'appropriation de l'homme. A la violence naturelle de l'homme, il fallait l'utilisation d'une force qui lui soit supérieure. D'où l'incarnation de la violence physique à travers les systèmes de répression étatique. Aussi, l'exclusion de la féminité dans la constitution du pouvoir politique a fini par créer une société de lutte, de domination, de concurrence à l'intérieur de laquelle l'exploitation de la violence est perçue comme la seule valeur capable de propulser l'humain vers sa réalisation. Poser les cadres normatifs à l'intérieur desquels doit s'exercer le pouvoir politique de manière à rendre possible l'expression des droits et des libertés demeure le fond baptismal sur lequel reposent la démocratie et l'Etat de droit, donc le lieu d'émergence de la féminisation de la politique.

3. De la représentation du féminin à la féminisation de la politique.

Lorsque les systèmes représentatifs du droit endossent le rôle de garant des libertés et des droits civiques, l'armature politique acquiert une nouvelle rationalité, c'est-à-dire qu'elle sort de la rationalité dominatrice, instrumentale et stratégique qui désacralise la dignité de l'homme et le perçoit non pas comme une fin, mais comme un simple moyen en vue de la réalisation de ses ambitions. La rationalité qu'acquiert la politique est celle qui procède de la valorisation de l'homme comme détenteur des droits inaliénables et imprescriptibles. La féminisation de la politique est également le processus d'intégration sociale par lequel la rationalité juridique se met au service des minorités, c'est-à-dire qu'elle consent à garantir les conditions d'effectuation de la liberté et du droit de chacun à disposer de lui-même.

Habermas met en lumière le fait que la validité juridique dans l'exercice du pouvoir politique ne revêt un caractère légitime que lorsqu'elle se constitue en système de liberté par le truchement duquel les individus sont appelés à entrer dans des délibérations publiques favorisant l'édiction des normes auxquelles ils se soumettent librement : « *dans le mode de validité du droit, la factualité propre à la mise à exécution du droit par l'Etat est liée à la force constitutive de la légitimité d'une procédure de législation qui prétend à la rationalité dans la mesure où elle garantit la liberté* », (Habermas, 1997, p. 42). Autrement dit, lorsque la figure représentative du pouvoir politique est polarisée par une légalité légitime du système des droits, la politique apparaît comme le lieu d'épanouissement des libertés individuelles. La détermination de la liberté individuelle dans ce cas précis est assurée par le règne du droit, lequel institue une obligation légitime et une obéissance réciproque entre les individus.

La violence physique qui apparaissait sous l'ancien format représentatif du pouvoir, c'est-à-dire les institutions politiques à visage masculin, ce que Habermas appelle des institutions fortes ou puissantes (Habermas, 1997, p. 40), « *dans les sociétés étatiques, l'ordre normatif archaïque a déjà été modifié par des normes juridiques. Mais dans les sociétés traditionnelles, le droit lui-même vit encore de la force du sacré sublimé par la religion et qui s'octroie lui-même son autorité* », comme un moyen de pression devant imposer l'obéissance par la force pour instaurer et garantir la paix, devient le langage légitime que parle le droit en tant que ce langage est accrédité par les citoyens eux-mêmes au moyen d'une procédure législative d'institution du droit. Le droit parle le langage de la violence légitime au sens où celle-ci est différée dans une obligation légale et légitime puisqu'adoptée par les citoyens eux-mêmes. En d'autres termes, cette violence légale, car institutionnalisée à travers le droit, ne s'exprime plus sous la forme répressive, mais sous la forme coercitive par l'exercice de la loi. La coercition est donc la contrainte légale et surtout légitime dans la mesure où les citoyens eux-mêmes en sont les auteurs en tant qu'ils se considèrent réciproquement comme des auteurs et des destinataires des règles de droit : *par nature, le droit est lié à un pouvoir coercitif ; or cette contrainte se justifie qu'en tant qu'obstacle à l'obstacle de la liberté* (Habermas, 1998, p. 48.). La coercition est donc une contrainte légale par laquelle le droit veille au respect des libertés individuelles.

Pour ainsi dire, la politique parle le langage de la féminité à partir du moment où elle abandonne la voie de la violence physique, c'est-à-dire à partir du moment où les institutions politiques cessent d'être des institutions fortes ou puissantes, pour revêtir le sceau de la validité normative. Ce qui transparaissait dans les régimes autoritaires et autocratiques à l'intérieur desquels le droit jouait un rôle précaire, c'est-à-dire celui de se poser en force et en puissance d'obligation répressive entre les mains du souverain, c'est la négation des droits fondamentaux. Or c'est la procédure démocratique d'institution du droit par laquelle celui-ci apparaît comme le garant des libertés et le promoteur de leur expression qui actualise la féminité en politique au sens où cette féminité s'incarne et s'incorpore dans les droits de l'homme. En d'autres termes, les droits de l'homme sont la matérialité de la féminisation de la politique car ils humanisent l'exercice du pouvoir politique. Dire que les institutions politiques se féminisent, c'est postuler que le pouvoir politique est contrôlé par le droit de telle sorte que son exercice se fasse toujours et déjà dans le sens de la considération des droits fondamentaux et inaliénables de l'individu. Il va sans dire que la féminisation de la politique est le moment à partir duquel le pouvoir politique se manifeste en lien avec les droits de l'homme. Son objectif n'est pas la domination, mais la protection de l'individu partant de ses droits les plus élémentaires. Comme le montre Habermas, la féminisation de la politique est en réalité une amélioration du cadre institutionnel permettant de mettre en œuvre la politique des droits de l'homme (Habermas, 1998, p. 257.).

Dans l'*Intégration républicaine*, Habermas pose le droit comme une catégorie essentielle rendant possible les conditions d'effectuation de la socialisation par sa compétence à permettre la traductibilité des libertés, c'est-à-dire que le droit a ceci de particulier qu'il permet à chaque individu de réaliser son destin civique à travers l'autonomisation des droits subjectifs. Aussi, cette disposition du droit à rendre opérant les libertés individuelles est lue comme la marque de la féminité, d'autant plus qu'elle débarrasse l'exercice du pouvoir de toute obligation contraignante et non légitime. En un mot, le contenu normatif qui se déploie à travers le processus d'application des prescriptions juridiques, dans la manière qu'elles ont de rendre possible l'égalité des droits entre citoyens et le pouvoir qu'ont ces prescriptions de délimiter les frontières de l'exercice du pouvoir, constitue à bien des égards la figure de la féminité. Car qui dit féminité, dit dans la procédure législative du pouvoir, une épuration de la violence physique dans la manière dont se manifeste le pouvoir politique. Cela suppose que les institutions politiques de pouvoir, à l'occurrence le législatif, le judiciaire et l'exécutif, participent de la démocratisation du pouvoir politique. En un mot, la séparation des pouvoirs qui donne lieu à l'instauration de l'Etat de droit est le son de cloche qui annonce la féminisation de la politique, d'autant plus que la séparation des pouvoirs vise à prémunir les abus d'autorité politique contre les libertés individuelles et le droit de chaque citoyen à disposer de lui-même.

Dire que la politique se féminise revient à considérer le basculement de la société politique vers une société de droit à l'intérieur de laquelle le droit joue un rôle de protection des individus contre toute autorité à caractère dominant, une société de droit où le pouvoir politique ne trouve plus sa justification dans l'usage de la violence physique pour asseoir sa fonction. La féminisation de la politique est aussi la manière qu'a le pouvoir politique de délester la version dominatrice ou dominante de son exercice pour se constituer en un moyen de pacification des rapports intersubjectifs. Toutes les dérives relatives aux abus du pouvoir observables dans nos sociétés viennent de ce que le pouvoir politique dans sa constitution revêt le masque de la masculinité du fait que les institutions sont fondées sur un système patriarcat pour l'organisation de la société.

Or, il est constaté avec Habermas que lorsque l'instance du pouvoir est foncièrement dominée par un système patriarcal, il est bien clair que la société dans son ensemble soit animée tendancieusement par les instincts de violence, dans la mesure où le système patriarcal est fondamentalement un système de domination du fait qu'il tire sa substance théorique d'un arrière fond religieux qui établit les valeurs sociétales à partir de la figure masculine. L'image de l'homme renvoyant à la force, à la brutalité ou encore mieux à la puissance a donné lieu à une masculinisation du pouvoir et de la politique. De cet imaginaire est née la volonté de reposer le pouvoir politique sur des institutions fortes et solides. Pour se rassurer de l'opérationnalité d'un tel modèle de représentation de la société, il a fallu penser le droit en termes de puissance répressive capable de plier la volonté humaine.

En revanche, le vent des révolutions (américaine et française) qui souffla sur le monde en donnant naissance à la Charte Internationale des droits de l'homme et du citoyen fut l'élément catalyseur qui permit à la politique de sortir des abysses de la violence et de la cruauté pour finalement adopter le visage de la féminité. Autrement dit, le mécanisme de séparation des pouvoirs par lequel s'exprime la démocratie apparaît comme le moment de la féminisation du pouvoir politique, d'autant plus que c'est lorsqu'il y a une autonomisation des instances de représentation du pouvoir que le pouvoir politique s'humanise, c'est-à-dire qu'il abandonne les mobiles de domination en devenant au service de l'humain. La représentation féminine de la politique correspondant à un Etat de droit où le pouvoir politique ne s'entrevoit plus au prisme d'une rigidité impénitente. Penser la féminisation de la politique revient à postuler une société de pur droit, une société où le déploiement des droits et des libertés évacue la considération de la violence physique dans l'usage du pouvoir politique. Une société où le pouvoir politique ne s'accompagne plus de la force, mais du droit dont la mission est de veiller au respect de la dignité de l'humain et à la sacralité des libertés.

Cependant, postuler une féminisation de la politique, c'est-à-dire une société de pure liberté à l'intérieur de laquelle le pouvoir politique est dévitalisé de sa force et de son moyen de terreur qu'est la violence, n'est-ce pas aussi une certaine manière d'efféminer le pouvoir politique et avec lui la société toute entière ? C'est ce que nous tenterons de démontrer dans les pages suivantes. En effet, il y a un risque à postuler une société de non-violence politique, c'est-à-dire une société politique à l'intérieur de laquelle le pouvoir politique s'exerce dans la crainte du droit dans la mesure où si le droit se pose comme un contradicteur du pouvoir dans sa propension à protéger les droits et les libertés de l'individu, à tout le moins en sacralisant l'individu au détriment du pouvoir, la violence risque de se manifester, non plus du côté du pouvoir puisqu'il a été dévitalisé, mais du côté de l'individu en devenant une arme de déstabilisation du pouvoir et de l'organisation sociale dont se serviraient les individus.

4. De l'ultra féminisation de la politique à l'effémination du pouvoir.

Le besoin de postuler une société de pur droit et de pure liberté, c'est-à-dire une société politique à l'intérieure de laquelle le pouvoir est débarrassé de ses moyens de pression sur l'individu, apparaît périlleux quant à assurer la fonctionnalité et l'efficacité du pouvoir dans sa compétence à préserver l'équilibre de la société. En effet, l'ultra féminisation de la politique fait courir le risque d'une déstructuration sociale des catégories du pouvoir. La dépossession du pouvoir de ses moyens de pression et de fonction à travers l'inquisition permanente que le droit exerce sur celui-ci, par sa volonté de protection des droits et des libertés des individus, sa propension à constituer un contrepouvoir au pouvoir politique, sacralise l'individu au détriment du pouvoir. Par conséquent, il déplace le pôle de la violence au sens où le pouvoir politique ne disposant plus de force répressive pour dissuader les éventuelles rébellions susceptibles d'être

engagées par les individus deviendra amorphe quant à prémunir les séditions et les escalades de violence de ces derniers.

Autrement dit, il faut se prémunir d'une féminisation à outrance de la politique dans la mesure où lorsque les droits pour l'autonomisation de l'individu acquièrent une fonction plus expressive que celle du pouvoir politique, la société dans son ensemble se transforme en un champ de bataille de revendication. Ainsi, dévitaliser le pouvoir de son outil de survie au moyen du contrôle sans borne du droit est une des mille manières d'affaiblir l'Etat. Le besoin de revendication des droits et des libertés rétrécit la frontière de la liberté et ouvre la voie à toute forme d'anarchie, d'autant plus que lorsque le pouvoir devient docile aux exigences de revendication des individus la politique quant à elle s'effémine, c'est-à-dire qu'elle devient amorphe et sujette à toute manipulation politicienne. En clair, l'effémination de la politique est une tendance qui consiste à rendre inopérant, c'est-à-dire à affaiblir l'exercice du pouvoir par la dépossession de son moyen spécifique qu'est la violence physique.

Le risque est grand de sombrer dans une société anarchique lorsqu'on effémine la politique, c'est-à-dire lorsque la légitimation des droits individuels acquiert une importance au-dessus du pouvoir politique. En effet, dans l'Etat de droit démocratique, lorsque le droit se hisse en protecteur des individus contre le pouvoir, les individus s'élèvent au-dessus de l'autorité politique. Toute volonté d'élargissement des droits s'accompagne d'une effémination du pouvoir politique. Donc, vouloir à tout prix débarrasser le pouvoir politique de la violence qui le caractérise en postulant un droit de contrôle dans l'exercice pouvoir politique revient à molester l'Etat et à rigidifier la violence individuelle. Efféminer la politique, c'est lui ôter son moyen de dissuasion, à savoir la terreur qu'il inspire par l'exercice de la violence physique. Autrement dit, toute volonté qui consiste à défaire le pouvoir de ses agrégats de terreur institue une forme d'effémination de la politique. La faiblesse du pouvoir politique face aux escalades des mouvements de revendications sociales constitue un symptôme de l'effémination de la politique.

C'est pourquoi, le péril qui guette les systèmes démocratiques modernes c'est la perméabilité avec laquelle ils consentent à reconnaître et à permettre certains droits revendiqués par les mouvements féministes, lesquels ont gagné le combat sur le terrain du droit face au pouvoir politique. La dévitalisation du pouvoir étatique s'accompagne insidieusement d'un effet pervers qui consiste finalement à tout permettre. Les mouvements féministes ont compris que pour gagner la bataille du pouvoir il faut faire croire au droit que le pouvoir politique est violent, c'est-à-dire qu'il s'exerce de manière répressive. De fait, lorsque le droit, par le mécanisme de surveillance du pouvoir, tend à délimiter les frontières d'expression du pouvoir politique en l'empêchant de se déployer de manière violente et agressive, ouvre une brèche par laquelle les mouvements de revendication sociale acquièrent une certaine autorité de légitimation, puisqu'ils ont ravi

par le concours du droit la violence du pouvoir de l'Etat pour se constituer eux-mêmes en contre-pouvoir de celui-ci.

Bien que la féminisation de la politique puisse se donner comme une caisse de résonance à la manifestation de l'Etat de droit démocratique par la part des droits qu'elle revendique et cède à l'individu, cependant nous devons nous prémunir des différents dangers qui suivent dans l'ombre de ses revendications une certaine volonté d'autolégitimation. En effet, le danger auquel la politique est exposée, c'est la tendance à ouvrir la voie à une société politique *du laisser-faire* et donc *du tout est permis* susceptible d'occasionner la mort de l'Etat. L'accréditation de certains mouvements de revendications qui postulent la sacralité de la dignité de l'homme contre le pouvoir politique anticipe le déséquilibre fonctionnel de la société, puisque l'autorité politique censée incarner l'ordre par la violence qu'elle inspire a été démit de ses agrégats du pouvoir ; et donc son autorité, étant donné qu'elle a perdu ses moyens, sera continuellement délégitimée.

La neutralisation de la violence dans l'exercice du pouvoir politique, ce que nous entendons par féminisation de la politique, peut conduire à la dévitalisation du pouvoir et à l'instabilité de la société. Le trop plein de liberté accordée à certains mouvements de revendications des droits sociaux ou des droits de liberté désarme le pouvoir politique de sa force pour la reverser sur les individus. En d'autres termes, lorsque les institutions du pouvoir politique incarnent totalement la figure de la féminité, à tout le moins lorsque la société est foncièrement une société de droit, l'autorité politique perd sa vitalité dans la mesure où une société politique régentée dans toutes ses marges par le droit se donne comme une limite de tout pouvoir agressif et violent. Or hisser la dignité de l'homme au-dessus du pouvoir politique délite complètement l'équilibre de l'organisation sociale et par conséquent effémine la politique. Le renversement des valeurs dans la manière de considérer le rapport entre individu et pouvoir trace la voie à toutes les dérives sociales.

Si féminisation de la politique il y a, celle-ci ne doit pas sombrer dans un état d'effémination des institutions politiques par l'étendue des droits qu'elle permet et cède à toute revendication sociale. Le risque que l'on encourt est que les mouvements de contestations et de revendications de certains droits de liberté tels que, par exemple, le droit à l'avortement, le droit à la *transhumanité*, à l'*eugénisme* et bien d'autres, accélèrent la déchéance et le basculement de la société de droit vers une société de liberté, une société où le pouvoir a délesté sa force. Nous entendons par société de liberté ou même société libertine, une société dans laquelle la liberté s'est élevée au-dessus du droit et donc de l'Etat. Dès que l'on parvient à déposséder le pouvoir politique de son arme de terreur, la société dans son ensemble transite vers une société où la liberté a réussi à sacrifier le droit sur l'autel des revendications. L'intérêt de cette réflexion réside dans sa capacité à révéler les dangers qui suivent une féminisation à outrance de la politique, c'est-à-dire le risque auquel la société peut encourir en dévitalisant le pouvoir de sa substance pour servir de base à toute forme de revendication.

La faiblesse du pouvoir étatique (effémination) vient de ce qu'on a fait des libertés une base légale du droit, c'est-à-dire que les libertés sont devenues un baromètre de reconnaissance d'un Etat de droit au point où ces libertés se sont données pour des droits. Autrement dit, liberté et droit se sont entremêlés au point même de les confondre. La féminisation de la politique, certes réhabilite la valeur de l'humain contre une version rigide du pouvoir politique, mais elle peut avoir le défaut de postuler les libertés au-dessus du droit. Les droits que revendiquent certains mouvements sociaux sont en quelque sorte l'expression d'une volonté libertine. Ce qui garantit la stabilité de l'organisation sociale, c'est la violence qu'incarne le pouvoir politique dont il se sert pour dissuader les débordements soit au moyen du droit soit par la manifestation de la violence physique. Cependant, tout pouvoir est mauvais lorsqu'il s'exerce en marge de la souveraineté populaire, c'est-à-dire sa puissance contraste avec le oui ou le non des personnes concernées.

Conclusion.

La réflexion qui a porté cette analyse s'est proposée de dessiner le cadre normatif à la lumière duquel l'institutionnalisation de l'Etat de droit pouvait apparaître comme un marqueur de la féminisation des pratiques du pouvoir politique. Cette analyse a pu établir que les cadres institutionnels à l'œuvre dans le modèle de l'Etat de droit démocratique permettaient de donner une trajectoire nouvelle, celle incarnée par le visage de la féminité dont la praticité actualise une vision modérée du pouvoir, à tout le moins une version du pouvoir dépouillée de son attrait violent et répressif. Aussi, l'Etat de droit démocratique actualise la fonctionnalité des droits fondamentaux des individus dont l'essence réside dans la validité normative des institutions politiques qui les encadrent. La refonte institutionnelle impulsée par une vision féminisée de l'exercice du pouvoir permet d'attendrir, d'adoucir et de rendre plus humain le visage masculin des institutions politiques. En revanche, il y a un danger qui accompagne l'ultra féminisation de la politique, celui de l'affaiblissement du pouvoir politique par la part des droits et des libertés que l'on cède aux individus du fait de leurs revendications. Or cet affaiblissement constitue le lieu du dépérissement de l'Etat, et donc de son effémination. Lorsque l'Etat ne parvient plus à s'imposer par la violence et la terreur qu'il est censé inspirer, il devient amorphe et efféminé, puisque ses attributs de puissance lui ont été ravis à cause de sa naïveté et sa faiblesse d'étendre les frontières des libertés individuelles ; comme c'est le cas en Haïti. Ainsi, l'impuissance de l'Etat face à certaines dérives sociales (anarchie) est le symptôme caractériel, non pas de sa féminisation, mais de son effémination.



Références bibliographiques

Habermas Jürgen, 2008, *Entre naturalisme et religion*, Paris, Gallimard, 378 p.

Habermas Jürgen, 1998, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 535 p.

Habermas Jürgen, 1997, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 552 p.

Habermas Jürgen, 1993, *L'espace public*, Paris, Payot, 324 p.

Habermas Jürgen, 1996, *La paix perpétuelle*, Paris, Du Cerf, 123 p.

Hobbes Thomas, 1651, *Léviathan*, Paris, Flammarion, 689 p.

Webber Max, 1919, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale, 152 p.